



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 026/2016 DU 26 AVRIL 2016

Portant création de l'emploi permanent de « coordonnateur des activités sportives » à temps complet.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016		L'an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 19 AVRIL 2016																
Date d'affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016																
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>06</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	06
VOTANTS	31															
POUR	31															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	25															
PROCURATION	06															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 026/2016 du 26 avril 2016**Portant création de l'emploi permanent de « Coordonnateur d'activités sportives » à temps complet****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 1085 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié relatif à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique des communes, des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que dans leurs établissements publics ;
- VU l'arrêté n° 1091 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale ;
- VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « Maîtrise » ;
- VU la délibération n° 59/2012 du 6 août 2012 modifié portant sur la mise en œuvre de l'arrêté n° 1091 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale ;
- VU la délibération n° 116/2015 du 10 décembre 2015 portant approbation du budget principal de l'exercice 2016 de la commune de Pirae ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26 avril 2016 :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : La création d'un (1) emploi permanent de « Coordonnateur d'activités physiques et sportives » à temps complet au grade de technicien (1^{er} grade) du cadre d'emploi « Maîtrise » (catégorie B) de la spécialité technique est approuvée.

Le coordonnateur d'activités physiques et sportives aura pour mission principale de mettre en œuvre la politique communale sportive en participant à l'élaboration et la mise en œuvre des projets du bureau de l'animation et de la vie associative dans le domaine du sport, en relation avec les partenaires institutionnels et associatifs le cas échéant.

Article 2 : Le tableau des emplois permanents à temps complet fixé par la délibération n°61/2012 modifiée du 06 août 2012 est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur général des services, le Chef du service des ressources, le Chef du service de l'action sociale et éducative et le chef du bureau de l'animation et de la vie associative sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin.

Pour le maire empêché

Le Maire,

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **- 2 MAI 2016** et publication du **- 3 MAI 2016**

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH
Le Maire



Annexe à la délibération n°026/2016 du 26 avril 2016

Cadres d'emplois	Grades	Spécialité	Emploi	Nombre d'emplois créés au 10.12.2015	Nombre d'emplois créés lors du présent conseil municipal	Nombre d'emplois total créés au 18.02.2016
A – Conception et encadrement	Conseiller principal	Administrative	Chef de la section des recettes	2		2
		Technique	Chef de service des ressources			
	Conseiller	Administrative	Chef de service de l'action sociale et éducative	10		10
		Administrative	Chef de service de la sécurité civile et publique			
		Administrative	Chef de service des affaires civiles, juridiques et administratives			
		Administrative	Chef de bureau du droit			
		Administrative	Chef du bureau de l'animation et de la vie associative			
		Administrative	Chef de bureau des affaires financières			
		Administrative	Chef de bureau des ressources humaines			
		Administrative	Chargé(e) de projet en ressources humaines			
		Technique	Chef de service du cadre de vie			
Technique	Chargé de projet eau et assainissement					
B – Maîtrise	Technicien	Administrative	Assistant ressources humaines	2		4
		Administrative	Chargé des sports			
		Technique	Coordonnateur d'activités physiques et sportives		1	
Major	Sécurité civile	Adjoint au chef du service incendie et secours	1			
C – Application	Adjoint	Technique	Technicien informatique	4		4
		Technique	Agent technique			
		Administrative	Agent d'état civil			
		Administrative	Animateur socio-culturel			
	Gardien	Sécurité publique	Agents de police municipale	6		6

D – Exécution	Agent	Technique	Agent technique	4		4
		Technique	Electricien			
		Technique	Chauffeur			
	Sapeur	Sécurité civile	Sapeur-pompier			
			TOTAL	29	1	30